

COMMUNE D'ÉPINOY



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2018 à 20 heures 00

Présidence de Monsieur Gilbert THERON

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : BUSTIN E, CARLIER J, DUPONT P, GUENNOUN V, POREZ S

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire : M. Daniel DUCHATELLE

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

1°/ Approbation du PV de la réunion du 10/01/2018 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2018 est approuvé.

2°/ Compte administratif 2017 :

Le compte administratif 2017 fait ressortir les résultats suivants :

- Excédent d'investissement 120 486,65 €
- Excédent de fonctionnement 343 946,71 €

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif ainsi que le compte de gestion de l'année 2017.

3°/ Fiscalisation de la contribution « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (DECI) :

Le maire rappelle à l'Assemblée que le Comité syndical du SIDEN-SIAN a décidé de mettre en place la fiscalisation de cette contribution. Il explique que le Conseil Municipal a la possibilité de la refuser et donc de financer cette dépense par le biais du budget communal. Il précise que pour l'année 2018, le montant est fixé à 5,00 € par habitant, soit la somme de 2 810,00 €.

Le Conseil Municipal décide de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la DECI et demande au SIDEN-SIAN d'émettre le titre de recettes correspondant à l'encontre de la commune.

4°/ Modifications statutaires du SIDEN-SIAN :

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical dans sa réunion du 30/01/2018. Ces modifications concernent principalement les modalités d'un éventuel retrait d'une collectivité adhérente.

5°/ Questions diverses :

Anciennes pistes : Le maire indique à l'Assemblée que les dépôts agricoles ou autres sur les alvéoles des anciennes pistes, feront l'objet d'une redevance d'occupation du domaine public dont le montant reste à définir lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Une redevance annuelle sera également réclamée à chaque occupant des anciennes « zones sécurité ».

Concert de l'Harmonie l'Espérance du 24.03.2018 :

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge le coût du vin d'honneur servi après le concert.

Pour extrait



ÉPINOY, le 13 mars 2018

Le MAIRE

Gilbert THERON.